

LE FONDS REGIONAL DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE ROUEN REALITES ET PERSPECTIVES

Mon intervention qui s'intitule sur le programme : les fonds locaux portera uniquement sur le fonds que je connais le mieux, et je la rebaptiserai plus modestement : le fonds régional de la Bibliothèque municipale de Rouen : réalités et perspectives.

Mais il n'est pas question de poser notre fonds normand en modèle et je suis un peu gênée de traiter ce sujet en présence de collègues de certaines bibliothèques qui pourraient témoigner de réalisations plus originales que la nôtre, par exemple les B.M. de Caen, Lyon, Strasbourg et Toulouse. A ce propos, je vous rappelle les communications sur les fonds régionaux de ces bibliothèques publiées en 1979 par les Presses de l'E.N.S.B. à la suite des journées d'études sur la documentation régionale de Villeurbanne (1).

Cette présentation s'organisera en quatre parties : description, moyens d'accroissement, traitement et exploitation.

I. Description du fonds

1) Présentation historique

Avant de décrire ce fonds, une présentation historique s'impose pour tenter de vous faire mieux saisir sa complexité.

Le fonds régional peut être considéré comme un sujet à la mode avec la régionalisation administrative concrétisée dans la loi de 1972 et avec la décentralisation que nous voyons se réaliser aujourd'hui. En fait, la nécessité d'un fonds régional, ou au moins local, est apparue très tôt à Rouen ; dès la fin du siècle dernier, on avait songé à regrouper les ouvrages intéressant la Normandie et à constituer ainsi une série spéciale, classée systématiquement : les volumes furent alors enlevés d'autres fonds déjà organisés ; je vous laisse imaginer les problèmes de double cote et de fantômes que cela peut nous poser aujourd'hui. Une numérotation continue est adoptée, de 1 à 276, avec des sous-numéros pour permettre l'intercalation, d'où des cotes parfois complexes.

En 1901, un bibliothécaire du nom de Lorient dresse, pour faciliter l'intercalation, un nouveau cadre de classement méthodique appliqué aux acquisitions, sans tenir compte des formats et sans numéro individuel pour chaque livre : d'où perte de place et confusion, en vain puisque le fonds n'était pas en libre-accès.

Monsieur Labrosse reprend la question en 1913 : il met fin au démembrement des autres fonds, abandonne le cadre de classement Lorient et adopte une classification par format (cotes de type N.p. pour les petits, N.m. pour les moyens, etc...), conserve néanmoins, pour ne pas tout compliquer, l'ancienne série sans format, de N. 1 à N. 276 ; enfin, il s'engage à constituer « un catalogue sur fiches méthodiquement classées et s'appliquant aux ouvrages d'intérêt normand, non seulement du fonds dit : Normandie, mais encore des autres fonds dont on aura respecté l'intégrité : ce catalogue sera mis au service du public et, dès que possible imprimé.

Aujourd'hui, on en est toujours au même point. Est-ce à dire qu'à Rouen, rien n'a changé depuis 1913 ? Disons plutôt que l'opération est restée en sommeil jusqu'à vers 1970 : sur l'initiative de Monsieur Simonnet, on a alors effectivement commencé à approvisionner un fichier normand dont nous parlerons.

Pendant ce temps, la nature même du fonds évoluait : à l'origine, l'accent était mis sur l'histoire, la géographie et la littérature normandes : on a bien sûr peu à peu élargi le fonds à tous les domaines intéressant la région : économie, urbanisme, environnement, pollution, ... A l'origine, l'ensemble de la Normandie était théoriquement touché ; devant le développement du nombre des publications, on a procédé à un recentrage sur la Haute-Normandie, surtout pour les achats,

d'autant que les bibliothèques de Basse-Normandie — dont Caen — couvrent bien leur propre région. En adaptant les termes employés par Monsieur Goasguen lors des journées d'études de Villeurbanne, on peut dire que « plusieurs niveaux de sélection apparaissent donc : l'aire de la plus grande sélection sera celle de la plus grande sélectivité les 5 départements normands ; la documentation devient un peu plus abondante pour les départements de la région... Eure et Seine-Maritime avec cependant encore une certaine sélection ; ... pour le Seine-Maritime : exhaustivité pour les livres, sélection pour les documents parallèles... ; exhaustivité totale (recherchée, sinon atteinte) pour Rouen (1). On peut évoquer, pour illustrer ce propos, l'image des cercles concentriques dessinés par la chute d'une pierre dans l'eau, de moins en moins visibles plus on s'éloigne du point central.

Passons maintenant à un aspect plus statistique de la description du fonds normand, en indiquant, pour chaque type de documents, les moyens d'accès, à l'exception des ouvrages imprimés : le fichier normand mobilisera une partie à lui tout seul.

2) Types de documents :

• documents imprimés :

- livres : • le fonds ancien (sans format) compte environ 2 200 ouvrages, du XVI^e au XIX^e siècle ;
- le fonds courant (avec format), constitué depuis 1913, représente à peu près plus de 8 000 ouvrages ;

- brochures : au nombre de 2 000 environ ;
- périodiques : nous avons à peu près 1 350 titres de périodiques, dont 500 en cours et 850 morts, ce qui correspond à 40 000 volumes.

- estampes, cartes et plan rassemblés dans 66 cartons, regroupant quelque 6 000 estampes, dont 2 200 sur Rouen. Elles sont classées en Estampes topographiques (18 cartons pour Rouen, puis la Seine-Maritime et les autres départements) et en Portraits normands (12 cartons). Il existe un fichier pour l'ensemble des estampes (normandes ou non), avec des entrées par auteurs, par personnages et par sujets.

- affiches : nous possédons un beau fonds d'affiches anciennes ; un certain nombre concerne la Normandie, comme les célèbres publicités de la Bénédictine ou les affiches type « bains de mer ». Nous avons aussi à cœur de conserver les affiches actuelles, envoyées pour affichage ou reçues - pas assez - par le dépôt légal. Elles sont estampillées et datées, mais pour l'instant peu exploitables.

- cartes postales : rassemblées dans une vingtaine de boîtes (environ 10 000 pièces) auxquelles il faut ajouter plusieurs albums et beaucoup de cartes éparpillées dans divers fonds. Les boîtes sont classées sur une base topographique, mais restent difficiles à exploiter et à communiquer ; c'est encore plus évident pour les albums. Ces difficultés sont communes à toutes les collections publiques et l'on manque d'une réflexion d'ensemble sur l'acquisition (quel imprimeur en fait le dépôt légal ?), sur la conservation et la communication de ces documents, auxquels on fait appel quotidiennement.

- dossiers de presse : la presse locale est dépouillée depuis 1945 et des dossiers sont régulièrement alimentés par les articles du quotidien local, *Paris-Normandie*, édition de Rouen seulement. Beaucoup d'articles plus anciens y ont été insérés a-posteriori. Mais on y ajoute aussi tout ce qui vous passe entre les mains à titre personnel : coupures de journaux les plus divers, dont *Le Monde* tracts, publicité, ... On y a aussi inséré autrefois tous les documents de petite taille que l'on n'a pas su où placer : photographies, estampes ou brochures en dou-

(1) Association de l'Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaire, *Journées d'études 1977...1979... La Documentation régionale*, Villeurbanne, Presses de l'E.N.S.B., 1979, p. 399-456.

(1) Op.cit., p. 436.

ble, dessins originaux (nombreux), cartes postales (très nombreuses), etc... Ces dossiers sont rangés dans les meubles à clapets et répartis en quatre sections : Documents 91 N (lieux), Document 92 N (personnages : 7 000 dossiers), Casier archéologique de Rouen (tout ce qui est repérable topographiquement, classé par rues) et Documents A-Z (2 000 dossiers par sujets, touchant en général la Normandie, de A comme Abattoirs à Y comme Yatching). Au total 475 cases, 190 m. linéaires de dossiers.

Le moyen d'accès à ces documents est actuellement le bouche à oreille ; nous comptons remédier à cette situation en mettant à la disposition du public les fiches des différentes rubriques A-Z et les fiches de personnages des dossiers 92 N, avec leurs fonctions et des dates. C'est la salle de documentation régionale de la Bibliothèque municipale de Lyon qui nous a donné cette idée, avec ses fichiers de renseignements (2 fichiers de personnalités régionales, par noms et par fonctions ; 2 fichiers d'organismes, par noms et par sujets, 1 fichier d'artistes et écrivains avec références bibliographiques).

On trouve beaucoup de photographies dans ces dossiers ; d'autres sont réunies en albums. J'ajoute que nous possédons aussi plus de 700 plaques photographiques sur Rouen entre 1850 et 1930, qui ont fait récemment l'objet d'une publication - non exhaustive - par un éditeur rouennais (1).

• **documents non-imprimés** (au sens traditionnel du terme) :

- manuscrits : ils sont répartis sur 333 m. et 75 cm. de rayonnage, y compris les archives anciennes de la ville, et comptent 5 387 volumes. On dispose d'un catalogue imprimé dans la collection du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (2 volumes et 4 suppléments).

- diapositives :

• **une série commerciale** est publiée par le C.R.D.P. sur les sujets les plus variés, en particulier d'histoire locale, une brochure accompagnant une série de 24 diapositives ; nous disposons d'environ 500 diapositives. D'autres séries commerciales existent, qu'il reste à acquérir.

• **diapotheque interne** : elle comprend 2 000 documents concernant nos manuscrits enluminés. D'une grande utilité pour la consultation et la reproduction, cette diapotheque est amenée à se développer, tout document photographié pour un chercheur devrait faire l'objet d'une diapositive.

- microformes : microfilms et microfiches forment un domaine encore peu riche, qui lui aussi est appelé à prendre de l'ampleur, car, de même, tout microfilm de manuscrit ou d'ouvrage, et vous savez combien la demande s'accroît, devrait faire l'objet d'un duplicata. Ceci me ramène à un sujet qui est une de nos plus grandes préoccupations actuelles : le microfilmage des journaux locaux dont la communication a dû être suspendue : je ne m'y attarderai pas, d'autant qu'un espoir nous est permis, la Direction du Livre et de la Lecture ayant décidé d'inscrire Rouen dans un programme de subvention ; encore faut-il trouver des collections microfilmables : pour les nôtres, il est malheureusement souvent trop tard.

J'évoquerai rapidement la nécessité d'acquérir aussi les disques et cassettes de folklore et chansons populaires dont il existe maintenant de nombreux enregistrements (chez Chant du Monde, Pluriel et Diskan pour notre région). Certaines bibliothèques ou dépôts d'archives se sont même préoccupés de collectage dans ce domaine.

Quant à la vidéo, Mille, le Cacheux, de Caen, serait beaucoup mieux placée pour vous faire part des réalisations d'une bibliothèque municipale dans ce domaine. Cependant Rouen aura un équipement vidéo à la fin de l'année et nous souhaitons développer un secteur proprement régional : notre première acquisition sera sans doute un vidéo-gramme sur Armand Salacrou produit par la Bibliothèque municipale du Havre.

(1) Guy Pessiot, *Histoire de Rouen : 1850-1900 en 500 photographies*, Rouen, Ed. du P'tit normand, 1981.

Enfin, je ne voudrais pas oublier de citer, pour mémoire, un dernier type de documents, assez méconnu, de nos bibliothèques : nous possédons à Rouen un important médaillier contenant des monnaies d'intérêt général, mais aussi des pièces normandes et des médailles commémoratives du cru.

3) Le personnel

C'est là où le bât blesse, après ce tour d'horizon plutôt optimiste de nos collections. Travaillent pour le fonds normand : un conservateur à mi-temps, une sous-bibliothécaire à temps plein, et deux sous-bibliothécaires à mi-temps. Il faut aussi signaler notre demi-photographe, dont le travail ne recouvre pas uniquement le fonds régional bien entendu.

II. Accroissement du fonds

1) Achats :

Je passerai rapidement sur l'utilisation des bibliographies courantes classiques et des bibliographies spécialisées, notamment les catalogues de libraires de livres anciens, sur l'utilisation de la presse locale et sur les « descentes » en librairie, de neuf et d'ancien. Ne pas rater les ventes publiques, mais il faut bien connaître son fonds car il n'y a souvent pas de catalogue et on ne peut pas toujours se déplacer avec son ou ses fichiers. Plus original, le bon vieux système de bouche à oreille, discuter avec les libraires, entretenir des contacts avec d'autres organismes susceptibles d'avoir vent de quelque « affaire », ne pas oublier de bavarder avec les lecteurs : les « piliers de bibliothèque », souvent collectionneurs eux-mêmes, sont parfois mieux informés que nous. C'est ainsi que l'on apprend - après coup - que le fonds entier de plaques photographiques d'un éditeur de cartes postales du début du siècle est parti à la décharge publique.

Il est difficile de donner une idée de notre budget, les acquisitions n'étant pas individualisées ; le budget de l'ensemble de la section études se monte à 100 000 F.

2) Acquisitions gratuites :

• dépôt légal :

La Bibliothèque municipale de Rouen est régie de dépôt légal pour les imprimeurs travaillant dans les cinq départements normands. Quelques chiffres pour 1981 : 3 133 ouvrages reçus et 746 titres de périodiques, dans les domaines les plus divers. Disons qu'environ un livre du dépôt légal sur 30 est placé dans le fonds normand, et plus de la moitié pour les périodiques. D'autre part, la moitié des entrées dans ce fonds provient du dépôt légal, 90% pour les périodiques.

En fait, la loi sur le dépôt légal est très mal appliquée ; c'est un domaine où il ne faudrait pas se contenter d'enregistrer les arrivées, mais surveiller aussi ce qui paraît en librairie et surtout, et c'est le domaine le plus délicat et le plus intéressant, la littérature « grise », les publications des administrations, organismes divers, souvent imprimées dans leur 4^e sous-sol et dont le responsable ne se sent pas vraiment concerné par la loi... quand il connaît son existence. On ne peut guère leur en faire grief quand on voit certains imprimeurs, parmi les plus grands de l'agglomération, bafouer froidement et consciemment la loi ; parmi eux, *Paris-Normandie* qui ne dépose qu'une édition, celle de Rouen, sur les 12 qu'il publie régulièrement.

Le problème du dépôt légal, c'est donc en partie un problème de contacts, une politique de relations et d'explications à entreprendre auprès des imprimeurs, indépendants ou administratifs. Mais ce travail est impossible actuellement : le dépôt légal ne fonctionne qu'avec un vacataire employé 120 heures par mois, à raison de 21,60 F de l'heure. De plus, ces démarches, on peut éventuellement les faire plus ou moins systématiquement dans notre ville, mais les cinq départements normands font une grande région (et il y a pire !). Nous nous accorderons tous, je le pense, à souhaiter une refonte de ce système dans une perspective nationale et régionale : d'autres bibliothèques pourraient peut-être servir de relais pour informer et harceler les imprimeurs et les organismes dont elles sont plus proches que nous, dans leur travail quotidien.

• dons :

Dans ce domaine, le rôle essentiel revient bien entendu aux contacts que nous pouvons établir avec les libraires, les éditeurs, les auteurs, les chercheurs, les organismes divers de la région. La réputation de la bibliothèque, et en particulier la qualité de ses expositions, peu-

vent aussi susciter des vocations de donateurs. Les dons représentent à Rouen 1/3 des acquisitions normandes ; c'est peu par rapport à la Bibliothèque municipale de Lyon où la proportion monte à 60%, résultat de collecte sur le terrain et de contacts systématiques par envois de circulaires à plus de 200 organismes ; à titre de réciprocité, ceux-ci reçoivent la liste annuelle des acquisitions de la bibliothèque.

On peut envisager aussi de publier des annonces dans la presse, du style : « Appelez-nous pour débarrasser vos greniers et vos caves », comme l'a fait jadis M. Garreta à Dijon, ou placer dans la bibliothèque une boîte destinée à recevoir par exemple les tracts glanés par les lecteurs.

Pour employer ces moyens, encore faut-il être sûr de maîtriser ces dons, ne pas reculer devant le manque d'intérêt de ce que l'on peut récupérer ainsi et être bien conscient qu'un don doit être traité rapidement pour prévenir la visite inattendue du monsieur qui vient consulter la collection donnée par son grand-père avant-guerre... sur laquelle personne ne peut remettre la main 50 ans plus tard.

Lors d'un don important, une exposition peut s'imposer ; attention, c'est parfois une condition sine qua non, qui peut à son tour donner des idées à d'autres généreux donateurs en puissance.

III. Le traitement

Passons sur la vérification et l'estampillage. Les ouvrages possèdent une cote normande, N.p. 425 ou N.g. 123 par exemple, et font l'objet d'un classement distinct par format et par ordre d'entrée ; de même pour les brochures et les périodiques.

Plus intéressant, le catalogage qui alimente un fichier normand, en cours de réalisation. Ces fiches normandes proviennent :

- du recatalogage (ou catalogage) du fonds normand ancien, entrepris il y a quelques années, qui sera achevé dans quelques mois (13 tiroirs) ; la longueur de ce travail s'explique par des changements de personnes et par l'éternel problème des collectivités - auteurs de l'Ancien Régime ;
- du catalogage du fonds courant (avec format) effectué au fur et à mesure depuis une dizaine d'années ; la partie plus ancienne est à reprendre (22 tiroirs) ; ces ouvrages ont bien entendu déjà des fiches dans les fichiers du public ; mais leur catalogage-matière y est moins affiné.

On y ajoute aussi des fiches pour les numéros spéciaux de périodiques concernant la région et des fiches de dépouillement pour les périodiques et ouvrages du fonds général (2 tiroirs).

Nous espérons pouvoir mettre enfin à la disposition du public à la rentrée un fichier normand comprenant pour les fonds ancien et courant mêlés des fiches-auteurs, des fiches-matières et des fiches-imprimeurs. D'intéressants problèmes ont été posés par l'harmonisation des vedettes-matières des deux fonds, établies successivement par plusieurs personnes ; nous avons créé un fichier d'autorité et multiplié sans complexe fiches et renvois, pour privilégier notamment l'entrée par noms de lieux. Le fichier-imprimeur nous sert déjà beaucoup pour pointer les catalogues de libraires dans le cas d'ouvrages mal catalogués (anonymes, collectivités-auteurs). Nous ajouterons aussi à ce fichier les rubriques des dossiers dit A-Z (3 tiroirs), les fiches de personnalités (10 tiroirs ; à moitié fait) et des fiches de périodiques normands (3 tiroirs ; en projet). Cela formera donc un ensemble de 56 tiroirs, 3 fichiers accompagné d'un panneau décrivant le fichier et les fonds qu'il recouvre. Nous avons bien l'intention de l'inaugurer solennellement en octobre prochain, en présence de l'adjoint au maire chargé des affaires culturelles, en le baptisant au cidre bouché, bien entendu !

IV. Exploitation du fonds

1) Communication sur place :

Nous ne disposons malheureusement pas à Rouen, faute de place, d'une salle propre au fonds régional, comme à Lyon dont la salle de documentation régionale n'a pas fini de faire des envieux, avec ses 500 m² et ses 6 000 ouvrages en libre-accès sans compter périodiques et cartes. A Caen, à Marseille, les lecteurs disposent d'une salle

particulière pour la consultation des fonds précieux : fonds régional, fonds ancien et réserve. Même s'il peut être gênant de faire une « ségrégation » entre des publics, cela nous permettrait d'avoir un meilleur contact avec les lecteurs, sans parler de l'amélioration des conditions de communication pour les ouvrages et les estampes. Nous avons seulement dans la salle de lecture de 150 places une poignée de revues savantes normandes et quelque 80 usuels régionaux.

Le public intéressé par ce fonds est très varié, de l'école primaire au professeur d'université. Il paraît d'ailleurs intéressant de développer un petit fonds régional dans les bibliothèques de quartier et d'arriver à mettre sur pied une collaboration avec les enseignants pour éviter l'arrivée - surprise - à la section - études d'une classe entière d'élèves préparant un exposé, beaucoup trop jeunes pour y travailler seuls.

2) Prêt à l'extérieur :

Sont exclus du prêt les ouvrages normands édités depuis plus de 20 ans (le délai est de 100 ans pour le fonds général) ; cette mesure restreint certes les possibilités, mais pour les ouvrages importants, l'achat en double permet de placer un exemplaire dans le fonds général et de le laisser sortir plus longtemps, 80 ans de plus ! Caen et Lyon sont plus restrictifs que nous, aucun ouvrage du fonds régional n'y étant prêté.

3) Diffusion :

En ce qui concerne l'exploitation de l'information trouvée dans ce fonds, je citerai pour mémoire l'importance des recherches par correspondance auxquelles nous répondons ; nos interlocuteurs japonais ou australiens sont d'ailleurs très généreux en tirés-à-part (plus facilement utilisables pour les seconds que pour les premiers). Nous recevons aussi souvent la visite de cinéastes ou de chaînes de télévisions françaises et étrangères marchant pour la xième fois sur les pas de Flaubert ou de Maupassant.

• expositions :

Nos expositions ont presque toujours un sujet local ou se rattachent d'une façon ou d'une autre à la région. Elles font le plus souvent l'objet d'un catalogue. Des exemples : Gide en Normandie, André Maurois, Marcel Dupré, Rouen imaginaire, la Bibliothèque municipale de Rouen, Manuscrits normands des XI^e et XII^e siècles, L'Imprimerie rouennaise à l'époque de la Renaissance, Maurice Leblanc et Arsène Lupin, Jeanne d'Arc : images d'une légende, Atget à Rouen, Gustave Flaubert : des livres et des amis, La Saint-Romain : 900^e anniversaire de la foire, Hector Malot, Queneau... et après (1). Les expositions sont parfois, nous l'avons dit, le résultat d'un don et/ou l'occasion d'un don. A côté de ces manifestations souvent coûteuses en temps et en argent, on peut envisager des formes plus légères d'animation, quelques vitrines dans le hall sur un sujet d'actualité, à l'occasion d'un spectacle ou d'une publication que l'auteur pourra venir présenter. Enfin, nous prêtons volontiers et souvent des documents du fonds régional pour enrichir les expositions des autres, sous réserve des conditions habituelles d'assurance et de gardiennage.

• publications :

Nous n'assumons pas la publication d'une bibliographie régionale, comme l'admirable travail de B.N.U. de Strasbourg ; nous n'éditions pas non plus de liste de nos acquisitions, comme Lyon. Le C.R.D.P. de Rouen a par contre réalisé récemment deux ouvrages susceptibles de donner une meilleure connaissance de nos fonds : *Six siècles d'enluminure du X^e au XVI^e siècle* (2), série de diapositives accompagnées d'un commentaire sur nos manuscrits, et *Quant Atget photographiait Rouen* (3), édition d'une cinquantaine de photos prises par Atget dans notre ville, dont des tirages originaux sont conservés à la Bibliothèque municipale de Rouen.

Nous envisageons d'autre part deux projets de publication ; à court et à long terme :

- une subvention de la Direction du Livre et de la Lecture va sans doute nous permettre prochainement de microfilmer 20 000 images de notre fonds iconographique : les estampes concernant la Normandie seront bien entendu privilégiées ;

(1) Liste complète ou catalogues disponibles sur demande.

(2) Rouen, C.R.D.P., 1973.

(3) Rouen, C.R.D.P., 1983.

- à plus long terme, nous souhaitons reproduire sur micro-fiches notre fichier normand en suivant la voie ouverte par Mlle. Le Cacheux qui a organisé la publication d'un catalogue collectif bas-normand sur microfiches, paru en 1981 avec l'aide de la Région (Basse-Normandie) et recensant près de 30 000 ouvrages.

Conclusion

En guise de conclusion, je vous exposerai d'abord deux dilemmes auxquels nous nous heurtons, dans la gestion d'un fonds régional vaste comme celui de Rouen. Faut-il se consacrer à l'inventaire et à l'exploitation de ce qui existe ou chercher à élargir le fonds, à l'adapter aux réalités actuelles ? Faut-il se contenter d'enrichir ce fonds dans toutes les directions ou s'inquiéter aussi du traitement et de l'exploitation de ces nouveaux documents ?

Nous sommes bien d'accord : il faut tout faire à la fois, mais devant un manque de personnel flagrant, des priorités s'établissent... de fait. Pour la seconde interrogation, le principal est à mon avis d'enranger... en espérant que l'intendance suivra un jour ou l'autre. Les tracts se ramassent le jour de la manifestation, pas 10 ans après ; leur classement peut à la rigueur attendre ; mais c'est dommage pour nos lecteurs.

Seconde conclusion, plus constructive, celle-là : il est essentiel d'établir des contacts et, éventuellement, une collaboration, avec tous les partenaires régionaux dans le domaine de la documentation. Je voudrais citer à ce propos l'expérience que nous vivons sur l'agglomération rouennaise avec Rouen - G.I.D.E. Rouen - G.I.D.E., c'est un Groupe d'Information et de Documentation Economique, 7 person-

nes, les documentalistes des Archives départementales, de la Chambre de commerce, de la Chambre d'agriculture, de la direction régionale de l'I.N.S.E.E., de la Mission d'études Basse-Seine, un conservateur de la Bibliothèque Universitaire et moi. Nous avons réalisé ensemble un certain nombre de documents : un *Répertoire des centres de documentation de l'agglomération* (une quarantaine), une *Liste des périodiques conservés dans ces centres* et un *Répertoire des sigles régionaux*. Le G.I.D.E. publie aussi une lettre d'information, les *Echos de Rouen - G.I.D.E.* Nous allons bientôt sortir un répertoire des collections iconographiques de l'agglomération. Enfin une réunion générale est organisée chaque année, ainsi que des visites. Cette expérience a d'autres conséquences : une meilleure connaissance des ressources documentaires locales, une meilleure application de la loi sur le dépôt légal par simple information et une augmentation des dons de documents imprimés ailleurs.

Mais en voyant plus loin que l'échelle d'une ville, c'est au sein de la région que les bibliothèques devraient organiser un travail collectif pour leur fonds local ou régional, en particulier, et ce, dans plusieurs directions : recherche d'une politique d'acquisitions cohérente, au moins pour les ouvrages étrangers et les périodiques, dépouillement des périodiques et catalogues collectifs... au pluriel, comme ici le catalogue collectif des périodiques d'intérêt breton.

Ces vœux qui ne sont guère originaux remettent toujours en cause des habitudes et posent parfois de réels problèmes. Mais que d'énergie nous économiserions pour un meilleur rendement en nous engageant dans cette voie !

Claire Fons